RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VALMONDOIS

28 Grande rue
95760 Valmondois

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art 2121-10 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira, en séance ordinaire,

Le MARDI 6 DECEMBRE 2016 à 20h30 en Mairie

L'ordre du jour sera le suivant :

- Institution de l'obligation à déclaration préalable prévue à l'article L.421-4 du Code de l'Urbanisme, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par vente ou locations simultanéées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager

- demande de subvention pour l'aide aux routes communales - voirie - auprès du Conseil Départemental (programme ARCC-ROUTE 2017)

- demande de subvention pour l'aide à la sécurisation des voiries aux abords des établissements scolaires (programme ARCC-ECOLE 2017)

- délibéraion sur le principe d'une demande de prêt pour financer les travaux de voirie

- acquisition par la commune d'un dessin d'Honoré Daumier

- approbation de la proposition de transfert de charges de la CLECT de la CCSI

- déclassement et reclassement de la RD4E1

- adhésion au SEDIF des établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest Paris Est Marne et Bois et Vallée Sud Grand Paris

- rapport annuel du délégataire au SICTEU du service public de l'assainissement - année 2015

- rapport annuel du SEDIF du service public de l'eau potable - année 2015

- prêt de la salle du Conseil municipal

- désignation d'un nouveau délégué au SI du Parc de stationnement de la Gare Butry/Valmondois en remplacement du délégué démissionnaire

- désignation d'un nouveau délégué au S.I.S.V.O.S. en remplacement du délégué démissionnaire

- désignation d'un nouveau délégué au S.I.T.E. en remplacement du délégué démissionnaire

- désignation d'un nouveau délégué au Syndicat des Berges de l'Oise en remplacement du délégué démissionnaire

- admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables

- décision modificative budgétaire n° 02-2016

- Questions diverses